



Centre Socio-Culturel
 4 Rue du Stade - 86190 Vouillé
 Tél : 05.49.51.49.92
 Mail : accueil@lacase-csc86.org
 N° Siret : 781 587 449 00021

FICHE INSCRIPTION

ACTIVITES ARTISTIQUES ET SPORTIVES 2019 / 2020

La présente fiche est à remettre à l'accueil lors de l'inscription :

- partir du lundi 26 aout pour les réinscriptions à une activité déjà pratiquée en 2018/2019
- à partir du 9 septembre pour les nouvelles inscriptions

Attention, aucune inscription ne se fera par courrier, téléphone, fax ou email. Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et seuls les dossiers complets sont enregistrés et valident les inscriptions.

Nom et Prénom de l'adhérent :

Date de naissance : Age : Classe :

Activité(s) pratiquée(s) :

Cadre réservé au CSC

Dates des séances d'essai : Date limite de confirmation :

Nom du responsable légal (si différent) :

Adresse :

Tél. : Portables :

Je soussigné(e), M / Mme,

atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et m'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication avant le 3 novembre 2019, si je pratique une activité sportive.

Fait à Vouillé, le Signature :

AUTORISATION PARENTALE & PRISE EN CHARGE DES MINEURS

Extrait du Règlement Intérieur du Centre Socioculturel :

- « Il est demandé aux parents et/ou aux responsables des mineurs :
 De s'assurer de la présence de l'animateur avant de laisser les enfants.
 De respecter les horaires de fin d'activité pour venir chercher les enfants : aucune organisation d'accueil n'est prévue en fin d'activité.
 De ne pas amener un enfant malade aux activités.
 Aucun enfant de moins de 11 ans ne peut quitter seul une activité, il doit nécessairement être accompagné d'un adulte.
 Pour les enfants en âge de partir seuls, soit de 11 ans et plus, une autorisation écrite des parents doit aussi être remise au professeur d'activité.
 Lorsqu'une activité, une manifestation, un évènement invite la présence d'un adulte ou d'un parent en charge de l'enfant, celui-ci est garant de la sécurité de l'enfant en lieu et durée de l'évènement.
 Pour les mineurs, tout déplacement occasionnel lors de l'activité ne se fera qu'avec l'accord écrit préalable des parents, comme mentionné dans les fiches d'inscription et/ou sanitaires.
 Les enfants ne seront remis qu'à leur responsable légal sinon, toute autre personne devra présenter une autorisation parentale écrite ainsi qu'une pièce d'identité. »

Je soussigné(e), M / Mme,
 responsable légal de l'enfant

A) Autorise les personnes suivantes : (Noms, Prénoms et numéros de téléphone)

-
-
-

à venir chercher mon enfant à la fin de l'activité.

B) Autorise mon enfant, âgé de 11 ans et plus, à partir seul à la fin de l'activité OUI NON

C) M'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication avant le 3 novembre 2019, si mon enfant pratique une activité sportive.

D) Informe que mon enfant rencontre des difficultés de santé (crises convulsives, opération, rééducation...)
 Les précautions à prendre sont les suivantes :

E) Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à Vouillé, le Signature :